



Dégradations volontaire de véhicules

Par **Nono1990**, le **30/12/2016** à **17:20**

Bonjour,

Ce mardi soir vers 20h j'ai entendu des cris et du bruit en bas de chez moi, j'ai donc ouvert la fenêtre pour voir ce qu'il se passait ...

Et là j'ai vu mon voisin en train de casser mon pare-brise crevé mes 4 pneus et réduire en miettes mes deux rétroviseurs...un ami à lui était là et lui demandait d'arrêter.. Une petite fille âgée de 7 à 10 ans hurlait demandant à son père d'arrêter mais rien n'y a fait

J'ai donc appelé la police immédiatement ils sont venus pour constater...

Le lendemain matin j'ai évidemment été déposer une plainte contre ce voisin qui et en plus de cela militaire...

J'ai fait la déclaration à l'assurance qui ne peuvent l'indemniser tant qu'il n'a pas eu de recours contre lui, aujourd'hui je n'est plus de voiture l'expert passe lundi, que puis-je espérer du passage au tribunal s'il y a ?

Par **chaber**, le **30/12/2016** à **17:51**

bonjour

[citation]J'ai fait la déclaration à l'assurance qui ne peuvent l'indemniser tant qu'il n'a pas eu de recours contre lui[/citation]Si vous n'êtes pas assuré contre le vandalisme votre assureur ne peut que faire un recours auprès de l'auteur des faits pour récupérer le montant de votre préjudice.

[citation]que puis-je espérer du passage au tribunal s'il y a ?[/citation] une condamnation

pénale pour l'auteur avec condamnation à payer dommages et intérêts sur le plan civil (si vous vous constituez partie civile)

Par **Nono1990**, le **30/12/2016** à **17:54**

Merci pour la rapidité de vos réponses, le fait qu'il fasse partie du service publique (armé) change quelque chose à la plainte et à la peine qu'il en cour ?

Par **chaber**, le **30/12/2016** à **17:59**

je ne suis pas juge

Par **amajuris**, le **30/12/2016** à **18:35**

bonjour,
le code pénal s'applique à tous y compris aux militaires.
un courrier à son chef de corps en expliquant le comportement de son subordonné pourrait mettre en garde les autorités militaires contre son comportement inadmissible et dangereux quand dans l'exercice de son métier, il est amené à porter et à utiliser des armes de guerre.
salutations

Par **Nono1990**, le **30/12/2016** à **18:36**

Merci ;) le fait que je soit le seul à l'avoir vu faire peut poser problème dans la procédure ou non ?

Par **amajuris**, le **30/12/2016** à **19:14**

vous écrivez qu'il y avait de présent un ami à lui et sa fille donc vous n'êtes pas seul et la police peut enquêter.

Par **Lag0**, le **31/12/2016** à **10:03**

[citation]Ce mardi soir vers 20h j'ai entendu des cris et du bruit en bas de chez moi, j'ai donc ouvert la fenêtre pour voir ce qu'il se passer ...
Et la j'ai vu mon voisin en train de casser mon pare-brise crevé mes 4 pneus et réduire en miettes mes deux rétroviseurs...un ami à lui était là et lui demander d'arrêter..[/citation]

Bonjour,

Si ceci s'est fait sans aucune raison, on est là devant une crise de démence, non ? Plus que la police, c'est le SAMU qu'il fallait appeler, car une telle crise doit être traitée immédiatement.

Vous risquez une accusation de non assistance à personne en danger...

Ou alors, il manque des informations à votre récit des faits...

Par **Nono1990**, le **31/12/2016** à **10:07**

Il était comme à son habitude alcoolisées... J'ai appelé la police de suite ils sont venu... Le policier qui a pris ma plainte ne comprend pas que ses collègues ne les pas emmené, pourquoi eu non pas appelé le samu ? Il venait juste de détruite ma voiture qui me sert à allez travailler tout les jours alors je n'es pas pensé à son état à lui